

AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -Semaine du 7 décembre au 13 décembre 2018

Tunisie

- Le projet de loi de finances 2019 a été adopté par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) lundi 10 décembre 2018.
- Le 3ème cycle des négociations commerciales liées à l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) s'est tenu du 10 au 14 décembre 2018.
- Fitch Ratings maintient la note de défaut émetteur à long terme en devises étrangères de la Tunisie à « B+ », ainsi que la perspective de la note, qui demeure négative.
- La Banque centrale de Tunisie (BCT) a décidé de maintenir le taux d'intérêt directeur à 6,75%. Le Gouverneur de la BCT s'est aussi exprimé sur le projet de refonte du Code des Changes.

Li<u>bye</u>

- Le plus important champ pétrolifère de Libye a fermé.
- Le dinar libyen s'est fortement apprécié face au dollar USD sur le marché noir début décembre 2018.

TUNISIE

• Le projet de loi de finances 2019 a été adopté par l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) lundi 10 décembre 2018.

L'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a adopté lundi 10 décembre 2018, le projet de la loi de finances (PLF) pour l'année 2019 dans sa globalité (113 voix pour, 36 contre et 11 abstentions). Si le texte intégral n'a pas encore été publié, la version finale semble corroborer les grandes orientations du PLF 2019 déposé à l'ARP en octobre 2018. Ainsi, la LF 2019 acterait la suppression progressive des régimes fiscaux préférentiels relatifs à l'export et aux prestataires des services financiers aux non-résidents. Pour rappel, ce point constituait une exigence de l'Union Européenne, en vue d'une sortie de la Tunisie de la liste des juridictions non coopératives (JNC). Parmi les nouveautés par rapport au PLF 2019 déposé en octobre à l'ARP, il y a la mention d'une contribution exceptionnelle de 1% sur le chiffre d'affaires des banques, assurances, opérateurs télécoms et sociétés actives dans le domaine du pétrole et des hydrocarbures. Elle sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2020. De plus, un article a été ajouté concernant le report de l'application de la hausse de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IS) de 25% à 35% au 1^{er} janvier 2020 (au lieu du 1^{er} janvier 2019 comme décrété dans la LF 2018 et stipulé dans le PLF déposé en octobre 2018) pour les grandes surfaces uniquement. La majoration reste applicable dès le 1^{er} janvier 2019 pour les concessionnaires automobiles, les sociétés de franchises, les banques et institutions financières, les hydrocarbures et les télécoms. Enfin, le taux réduit d'imposition des bénéfices des sociétés à 13,5% sera appliqué à un périmètre plus large que celui énoncé dans le texte déposé en octobre, incluant le conditionnement et l'emballage, les services logistiques et les plastiques.

• Le 3ème cycle des négociations commerciales liées à l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA) s'est tenu du 10 au 14 décembre 2018.

Les parties tunisienne et européenne se sont réunies du 10 au 14 décembre 2018 à Bruxelles, dans le cadre du 3ème cycle des négociations commerciales relatives à l'Accord de Libre-Echange Complet et Approfondi (ALECA). Elles étaient représentées respectivement par le négociateur en chef côté tunisien M. Hichem BEN AHMED, et par le négociateur en chef de la Commission européenne M. Ignacio GARCIA BERCERO. Ce 3ème round des négociations est censé confirmer l'accélération des négociations commerciales observée lors du cycle précédent. Au cours de la cérémonie officielle actant le début du cycle de négociations, M. Hichem BEN AHMED a tenu un discours inaugural constructif : il a rappelé l'importance que revêt cet accord pour la partie tunisienne et la nécessité d'avancer dans les négociations. Néanmoins, ces négociations ont lieu dans un contexte particulier, moins de deux semaines après l'annonce de la mise en œuvre par la Tunisie de mesures s'apparentant à des barrières non tarifaires au commerce, qui sont susceptibles d'avoir un impact important sur les exportations de l'Union européenne (UE) vers la Tunisie. A ce stade, un certain nombre de points de divergence perdurent entre les parties tunisienne et européenne.

• Fitch Ratings maintient la note de défaut émetteur à long terme en devises étrangères de la Tunisie à « B+ », ainsi que la perspective de la note, qui demeure négative.

L'agence de notation Fitch Ratings a publié un communiqué mardi 11 décembre 2018, dans lequel elle confirme la note de défaut émetteur à long terme en devises étrangères de la Tunisie à « B+ » et maintient la perspective négative de la note. L'agence justifie le maintien de la perspective négative par les pressions persistantes sur les liquidités extérieures (les besoins de financement représenteront en moyenne 13,2% du PIB par an entre 2018-2020 selon Fitch), les faibles réserves en devises étrangères (à 79 jours d'importation au 13 décembre 2018 selon la BCT) et un différentiel d'inflation élevé par rapport aux partenaires commerciaux. Fitch prévoit des hausses importantes des dettes publique et externe : la dette publique atteindrait 73,7% du PIB en 2018 (contre 70,7% du PIB en 2017) et la dette extérieure brute s'élèverait à 102,8% du PIB en 2020 (contre 87,5% du PIB en 2017 et 60,1% en 2014). Enfin, Fitch mentionne un environnement politique et social incertain, qui devrait entraver l'élaboration des politiques dans la perspective des élections législative et présidentielle de 2019. Pour revenir à des perspectives stables et éviter une dégradation de la note, la Tunisie devra selon Fitch (i) améliorer durablement le solde de la balance courante de la Tunisie, entraînant une réduction des besoins de financement extérieur et une amélioration des réserves en devises; (ii) éviter les évolutions politiques ou les troubles sociaux entravant la progression des réformes d'ajustement macroéconomique ou ayant pour conséquence le non-respect des conditions du programme du FMI ; (iii) réduire les déficits budgétaires, permettant de stabiliser le ratio dette publique / PIB à moyen terme. Pour rappel, l'agence Fitch Ratings avait maintenu la note souveraine en mai 2018 (B+) mais révisé sa perspective de stable à négative.

• La Banque centrale de Tunisie (BCT) a décidé de maintenir le taux d'intérêt directeur à 6,75%. Le Gouverneur de la BCT s'est aussi exprimé sur le projet de refonte du Code des Changes.

Le Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie a tenu sa réunion périodique le 10 décembre 2018. Au terme de cette réunion, il a décidé de maintenir inchangé le taux d'intérêt directeur à 6,75%, prenant acte de la stabilisation de l'inflation à +7,4% en g.a. en novembre 2018. Par ailleurs, M. Marouane El Abassi, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie (BCT), était présent à la 33^{ème} édition des "Journées de l'entreprise" qui se sont tenues les 7 et 8 décembre 2018, à l'initiative de l'Institut arabe des chefs d'entreprises (IACE). Lors d'un panel consacré à la réglementation des changes et à la politique monétaire, il a annoncé qu'une refonte du Code des Changes devrait avoir lieu l'année prochaine, avec pour objectif de privilégier le contrôle a posteriori. Les mesures qui pourraient être prises dans ce cadre sont (i) la levée des restrictions au développement des exportations et à l'internationalisation des entreprises; (ii) la diversification des sources externes de financement; (iii) la promotion de l'épargne en devises ; (iv) la canalisation des flux en devises échangés sur le marché parallèle vers le circuit bancaire; (v) l'adaptation aux évolutions technologiques; (vi) la contribution au développement d'un climat des affaires propice à l'investissement. Pour rappel, si le gouverneur de la BCT est convaincu de la nécessité d'une refonte de la réglementation des changes, la BCT ne peut pas conduire cette réforme seule, eu égard à ses prérogatives. En effet, les modifications de la réglementation de change sont du ressort du gouvernement, tandis que la BCT veille à sa bonne application. Le gouverneur de la BCT a aussi indiqué lors de ce panel que les mesures permettant de limiter à la fois les paiements en espèces et le développement de l'économie parallèle, entreront en vigueur à partir de juin 2019. Une circulaire portant sur cette nouvelle mesure prendra effet avant la fin de 2018.

LIBYE

• Le plus important champ pétrolifère de Libye a fermé.

Accusant le gouvernement libyen de «délaisser» le sud du pays, des manifestants issus du mouvement « Colère du Fezzan » et accompagnés d'hommes armés, ont pris le contrôle dimanche 9 décembre 2018 du champ pétrolier de Sharara, entrainant la fermeture du site. D'une production moyenne de 315 000 barils par jour, ce champ est le plus important du pays. Sa fermeture, si elle est amenée à durer, aura d'importantes répercussions sur les revenus de l'Etat libyen (qui sont tirés à 95% de la rente pétrolière). Le champ voisin d'El feel, qui produit 73 000 barils par jour, est également affecté par l'évènement, en raison de sa dépendance à Sharara en électricité. Enfin, le fonctionnement de la raffinerie de Zawiya risque de rencontrer d'importantes difficultés. Au total, la compagnie pétrolière nationale chiffre le manque à gagner journalier à plus de 32,5 M EUR. Notons également que le groupe français Total opère sur le site de Sharara et qu'il y dispose d'importantes parts. Pour rappel, la production journalière de pétrole en Libye s'élevait à 1,2 M barils par jour pour le mois de novembre 2018, soit son plus haut niveau depuis 5 ans.

• Le dinar libyen s'est fortement apprécié face au dollar USD sur le marché noir début décembre 2018.

Le dinar libyen s'est apprécié face au dollar US sur le marché noir durant la première quinzaine de décembre, atteignant 1 USD = 4,83 LYD le 13 décembre 2018. Il était tombé sous la barrière de 1 USD = 5 LYD le 2 décembre 2018. Les observateurs estiment que l'appréciation de la monnaie libyenne est dûe à la décision des douanes libyennes de mieux réglementer les entrées de marchandises en Libye. Pour rappel, dans une précédente déclaration faite à la presse, le premier ministre libyen, M. Ahmed Miitig, avait annoncé que le taux de change officiel du dinar libyen et son taux de change pratiqué au marché noir devraient converger vers le taux de 1 USD = 3 LYD début 2019.

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et actualisées, et corriger, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication